



MAIRIE
D'ARCES SUR GIRONDE
17120

COMPTE RENDU RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi vingt-cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. **ROY Jean-Paul**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 Juillet 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 09 Votants : 13 (quatre pouvoirs)

Date affichage : 28 Juillet 2017

PRÉSENTS : MM. ROY Jean-Paul, Maire, Mmes ROUIL Chantal 1ère Adjointe, BOULON Joëlle 2^{ème} Adjointe, ANGIBAUD Bernadette, RAIMOND Marikia, MM. BRUNEAU Jocelyn, LEROY Bruno, RAGOT Francis, SPENGLER Pierre.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes BERNY Nicole, laquelle avait remis un pouvoir à M. RAGOT Francis, BOUREAU Isabelle, laquelle avait remis un pouvoir à Mme ROUIL Chantal, MM. CAILLÉ Sylvain, lequel avait remis un pouvoir à M BRUNEAU Jocelyn, SEGUINAUD Jean-Christophe, lequel avait remis un pouvoir à M.ROY Jean-Paul.

ABSENTS : Mme. CAMBON Stéphanie, M. RAUTUREAU Xavier,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ROUIL Chantal.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 20 Juin 2017, lequel est approuvé à l'unanimité.

DE-44-2017

Manifestation du 13 Août 2017 à Port Marans : La Route des carrelets- attribution d'une subvention

Monsieur Le Maire expose :

En collaboration avec la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique », le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, l'association des pêcheurs au carrelet de l'estuaire de la Gironde, l'association « Territoires Imaginaires » de Nantes, qui a pour objet la mise en valeur des territoires par des approches artistiques et culturelles, propose cette année d'illuminer les carrelets sis à Port marans, le dimanche 13 Août prochain.

À la nuit tombée, le public déambulera au bord de l'eau et découvrira les carrelets d'Arces sur Gironde illuminés pour une découverte poétique.

Pour permettre la réalisation de cette manifestation, gratuite pour le public, l'association sollicite une aide financière communale à hauteur de sept cents euros.

Le Conseil Municipal,

Considérant que ce projet permettra la mise en valeur du patrimoine maritime et fluvial de l'estuaire de la Gironde et qu'il est offert à tout public,

Après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de sept cents euros à l'association « Territoires Imaginaires »-9, rue des Olivettes-44000 Nantes pour la réalisation de cette manifestation à laquelle la commune s'associera au niveau de l'organisation et de l'accueil du public.

Cette dépense sera portée à l'article 6232 du budget communal 2017.

DE-45-2017

ÉTUDES DÉPARTEMENTALES SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA CITADELLE

À la suite de la dernière séance de travail du Conseil Municipal, monsieur le Maire avait présenté trois projets d'aménagements de la traverse du bourg, RD 114 rue de la Citadelle et Côte de la Volette, élaborés par la Direction des Infrastructures du Département.

Les objectifs premiers de cette opération sont :

- La réduction de la vitesse,
- La création d'un cheminement piétonnier règlementaire pour les personnes à mobilité réduite sur l'ensemble de la traverse
- La sécurisation de la traverse

Après étude des propositions, il est décidé de retenir :

L'aménagement- Variante 1bis- avec les modifications suivantes :

- ♦ Largeur de voie 5,50 mètres
- ♦ Bordures T2 sur l'ensemble de la traverse (bordures basses)
- ♦ Plateau allongé vers le sud pour englober l'entrée du parking de la mairie
- ♦ Mise en place de mobilier urbain
- ♦ Intégration du dégagement de stationnement comme prévu dans la variante 2

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Maire est chargé de prendre l'attache des services départementaux pour transmission de cette décision.

DE-46-2017

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUE ET TÉLÉPHONIQUE de la Côte de la Volette

Le Conseil Municipal ayant décidé de faire procéder à l'aménagement de la traverse du bourg comme précisé par délibération 45/2017 de ce même jour, il serait opportun de réaliser en parallèle l'enfouissement des réseaux électrique - éclairage public-et téléphonique de la Côte de la Volette.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu monsieur Giraud, technicien territorial, lequel lui a apporté les précisions suivantes pour un linéaire d'environ 200 mètres d'effacement :

Pour l'éclairage public, la municipalité peut bénéficier d'une prise en charge de 50 % de la dépense par le SDEER, dans la mesure où celui-ci assure la maîtrise de ces ouvrages ; montant estimatif de la dépense : de l'ordre de 6 000 à 9 000 euros suivant le modèle de matériel choisi.

Pour le réseau téléphonique, le syndicat peut assurer la maîtrise d'ouvrage pour le compte de la commune auprès d'Orange et proposerait un remboursement de la contribution TTC entre une et cinq années ; montant estimé à 9 000 euros. Il se chargerait alors de la vérification du devis, assurerait les relations avec le service des études ORANGE et planifierait la coordination des travaux à intervenir.

Concernant le réseau électrique et l'éclairage public, la compétence a été confiée au Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural, qui assurerait par conséquent la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Pour le réseau téléphonique, monsieur le Maire propose de solliciter ORANGE pour une aide technique et financière, dans le cadre d'une convention entre les deux parties, déterminant les dispositions financières pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur Le Maire, décide :

- La dissimulation des réseaux électrique et téléphonique de la Côte de la Volette
- De coordonner ces travaux avec l'aménagement de la traverse réalisé par les services départementaux
- De solliciter d'ORANGE une aide technique et financière pour effectuer cette opération
- De confier au Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural la maîtrise d'ouvrage du génie civil du réseau téléphonique et la coordination des travaux

Monsieur le Maire est chargé de faire part de cette décision aux services compétents du S.D.E.E.R. et de solliciter dès à présent une aide financière auprès d'ORANGE pour la dissimulation du réseau téléphonique de la Côte de la Volette.

Les dépenses correspondantes seront budgétées dès le prochain exercice 2018.

DE-47-2017

MODIFICATION DES PLAGES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire, au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire dispose, à ce titre, de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation de l'éclairage.

Considérant qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et contribuerait à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses, monsieur le Maire propose de modifier les plages horaires de l'éclairage public comme suit :

En période hivernale, (heure d'hiver) l'éclairage public fonctionnera de 7 heures au lever du jour et de 18 heures à 22 heures et sera éteint en période estivale (heure d'été), sauf du 14 juillet au 15 août où l'éclairage public fonctionnera de la tombée de la nuit jusqu'à minuit.

Une expérimentation d'une durée de un an peut être réalisée sur l'ensemble de la commune.

En cas de circonstances exceptionnelles, ces horaires pourront être ajustés selon les nécessités.

Il invite le Conseil à se prononcer sur cette proposition, lequel, après en avoir délibéré, décide :

D'accepter de modifier les plages horaires de l'éclairage public telles qu'exposées et ce, à compter du premier Août 2017.

Monsieur Le Maire est chargé d'établir l'arrêté municipal à intervenir actant ces nouvelles dispositions.

DE-48-2017

PRESTATION D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL : attribution de chèques cadeaux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les collectivités territoriales doivent définir une politique d'action sociale pour ses agents, qui rend obligatoire l'inscription de dépenses de prestations sociales sur le budget communal.

Il se réfère à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires- article 9-, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale- article 88-1-, à l'article L2321-2-4°Bis du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les articles 70 et 71 de la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale disposent d'une part, que les collectivités déterminent le type d'actions, le montant des dépenses et les modalités de mise en œuvre des prestations et d'autre part que les dépenses d'action sociale sont considérées comme des dépenses obligatoires pour les collectivités.

Il expose au Conseil Municipal le souhait d'attribuer une aide pour Noël aux agents de la commune en poste au premier novembre 2017-titulaires-non titulaires-stagiaires-contractuels-, sous forme de chèque cadeau d'un montant de 150 euros par agent. Cette prestation pourrait être remise dans le courant du mois de novembre 2017.

Le Conseil Municipal ;

- Considérant les obligations réglementaires en matière d'action sociale au bénéfice des agents communaux
- après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, DÉCIDE, à dix voix pour et trois abstentions :

d'approuver, pour 2017, l'attribution d'une prestation sociale sous forme d'un chèque cadeau d'un montant de 150 euros (cent cinquante euros) pour chaque agent communal en poste au premier novembre 2017- titulaires-non titulaires-stagiaires-contractuels-, qui sera remis au mois de novembre 2017.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget communal 2017- article 6478

Informations sur le schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique » a été engagée par délibération du 18 décembre 2014, compte tenu des évolutions règlementaires, de l'extension du périmètre communautaire à trois nouvelles communes et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le but de ce schéma directeur est de définir la politique en matière d'assainissement des eaux usées de la CARA à l'horizon 2030.

Il donne lecture de la synthèse du document, lequel évoque notamment les extensions des réseaux projetés.

Les villages de Liboulas et Brézillas pourraient par conséquent être raccordés à l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire rendra compte régulièrement aux élus de l'évolution de ce dossier.

Informations sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage en Charente-Maritime

Monsieur Le Maire informe les élus -

L'élaboration du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du Voyage de la Charente-Maritime est assurée par le représentant de l'État et le Président du Conseil Départemental ; le document est validé après avoir recueilli l'avis de chaque commune et/ou EPCI concernés.

La Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique » a donc formulé les observations suivantes :

- améliorer les conditions d'accueil pour les familles itinérantes :

♦aires d'accueil permanent : création d'une troisième aire d'accueil permanent sur la commune de Saint-Sulpice de Royan

♦aires de petits et moyens passages : pas de création d'aires supplémentaires de petits et moyens passages pour groupes de moins de 20 caravanes sur une durée de 15 jours- non obligatoire-

♦aires de grands passages : validation des deux aires de grands passages de 4ha chacun sur le territoire de la CARA

- répondre à un habitat adapté : aménagement de terrains pour permettre l'installation d'un habitat permanent (pour environ 20 familles- dont 10 bénéficient déjà de ce type de logement)

Monsieur le Maire rendra compte régulièrement aux élus de l'évolution de ce dossier.

DE-49-2017

Le point sur l'évolution du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revoir le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 Octobre 2013, afin de tenir compte du décret 2015-1738 du 28 décembre 2015 portant modernisation des PLU, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. L'enjeu principal de cette modernisation consiste à répondre à un besoin général de clarification, de mise en cohérence et de lisibilité des règles d'urbanisme, pour en faciliter l'utilisation et la traduction opérationnelle.

Il serait opportun de prendre l'attache dès cette année de bureaux d'études afin d'examiner, avec le concours du service instructeur d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique », la procédure de révision à retenir pour notre collectivité ; révision générale, allégée, modification du document existant ?

Monsieur Le Maire invite la commission communale « urbanisme » à se réunir pour l'évolution du dossier, laquelle proposera au conseil municipal la solution à adopter.

DE-50-2017

RÈGLEMENTATIONS DE VOIRIE

À la suite d'une réunion de travail de la commission « voirie » et pour des raisons de sécurité routière, monsieur le Maire et monsieur Spengler- responsable de la voirie communale- proposent de limiter la vitesse à 30km/h dans le lotissement « Le Clos des Moulins ».

Ils souhaiteraient également obtenir l'autorisation des Infrastructures du Département pour la pose d'un stop :

- à l'intersection de la rue du Dolmen et la RD 244
- à l'intersection de la rue du Fief de Villeneuve et la RD 244.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de limiter la vitesse à 30km/h dans le lotissement « le Clos des Moulins » ; mesure qui sera actée par arrêté municipal ;
- de charger monsieur le Maire de contacter la Direction des Infrastructures du Département à Marennes à l'effet d'obtenir l'autorisation de poser un stop

♦à l'intersection de la rue du Dolmen et la RD 244

♦à l'intersection de la rue du Fief de Villeneuve et la RD 244

Les panneaux de signalisation correspondants seront pris en charge par la commune ; une demande d'aide financière sera sollicitée auprès du Département, au titre du produit des amendes de police perçu en 2016 pour leur acquisition.

DE-51-2017

PERSONNEL COMMUNAL : renouvellement d'un Contrat Avenir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu madame Goulhot- conseillère en insertion auprès de la Mission Locale de Royan, chargée du suivi du dossier d'Anthony Baudrit, employé sous Contrat Avenir depuis le 03 Août 2015 au sein de notre commune- chargé de l'entretien des espaces verts.

Une demande de renouvellement de ce contrat a été sollicitée, pour la dernière année, soit du 03 Août 2017 jusqu'au 02 Août 2018, afin de permettre à ce jeune salarié en grandes difficultés d'obtenir son permis de conduire et d'acquérir une expérience professionnelle dans les tâches qui lui ont été confiées.

La charge de personnel correspondante a été prévue au budget primitif 2017.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS-RÉUNIONS EXTRA-MUNICIPALES

Visite de sécurité des trois terrains de camping

Madame ROUIL informe l'Assemblée qu'il a été procédé à une visite de sécurité des trois terrains de camping, le 27 juin dernier par la commission communale, à l'effet de contrôler les équipements et installations obligatoires avant la saison estivale.

Une deuxième visite a été nécessaire pour un établissement, qui n'avait pas fourni les résultats d'analyses d'eau et le rapport de vérification annuelle des installations électrique.

Rentrée scolaire 2017-2018

Conformément au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, madame ROUIL informe l'Assemblée que la demande d'organisation de la semaine scolaire à quatre jours, formulée par le SIVOS, a été validée par monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale.

Le service des transports scolaires de la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique » doit se prononcer très prochainement sur cette nouvelle disposition qui engendrera bien évidemment une modification des horaires de passages des bus, pour une mise en application dès la rentrée scolaire 2017-2018..

L'effectif pour cette nouvelle rentrée a été arrêté comme suit :

- site d'Épargnes : 18 petite section- 17 moyenne section- 9 grande section et 13 en CP
- site d'Arces : 13 CE1-8 CE2-20 CM1- 9CM2

Les travaux de mise en accessibilité des sanitaires de l'école seront achevés au 04 septembre prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Restaurant « Le Cottage »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu de madame et monsieur Armstrong, gérants du restaurant « le Cottage », leur congé pour le 31 décembre 2017.

Monsieur Le Maire prendra l'attache de la Chambre de Commerce afin de faire part de la disponibilité de l'établissement pour permettre le recrutement d'un repreneur au 1^{er} janvier 2018.

Le Document Unique

Mme ROUIL rappelle à l'Assemblée que le Document Unique doit être mis à jour chaque année.

Monsieur le Maire programmera une réunion de travail avec tous les agents afin de déterminer les besoins en matériel, fournitures, équipements de protection à renouveler.

Création d'un groupe de travail départemental pour la lutte contre la pollution marine

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Rochelle, proposant la création d'un groupe de travail départemental destiné à lutter contre la pollution marine.

Arces, commune littorale, est invitée à participer à ce réseau.

Monsieur le Maire répondra favorablement à cette proposition.

Une première réunion de travail devrait se tenir au mois de novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le Maire,

la secrétaire de séance,

Les Membres,

Jean-Paul ROY

Chantal ROUIL

ANGIBAUD Bernadette	
BERNY Nicole	Excusée- pouvoir à M.RAGOT
BOULON Joëlle- 2 ^{ème} Adjointe	
BOUREAU Isabelle	Excusée- pouvoir à Mme ROUIL
BRUNEAU Jocelyn	
CAILLÉ Sylvain	Excusé- pouvoir à M.BRUNEAU

CAMBON Stéphanie	
LEROY Bruno	
RAGOT Francis	
RAIMOND Marikia	
RAUTUREAU Xavier	
ROUIL Chantal- 1 ^{ère} Adjointe	
ROY Jean-Paul- Maire	
SEGUINAUD Jean-Christophe	Excusé- pouvoir à M. ROY
SPENGLER Pierre	

Séance du 25 Juillet 2017